

jeudi 22 janvier	Le diagnostic financier des structures sociales ou médico-sociales
mardi 27 janvier	Construire et valider un programme pluriannuel d'investissement
jeudi 29 janvier	Établir le diagnostic économique d'un EHPAD
mardi 03 février (après-midi)	EHPAD : actualité juridique
vendredi 13 mars	La comptabilité des ESSMS : comprendre la M22 et ses variantes
mardi 24 mars	Préparer l'EPRD 2026
jeudi 26 mars	Préparer l'ERRD de l'année écoulée
vendredi 27 mars	L'affectation du résultat des ESSMS
mardi 31 mars	Le contentieux de la tarification des ESSMS
jeudi 02 avril	Le financement des SSIAD en 2026
mardi 19 mai (après-midi)	La tarification de l'hébergement en EHPAD
mardi 26 mai	Analyser et contrôler les EPRD médico-sociaux
mardi 09 juin	Les frais de siège des ESSMS : autorisation et tarification
jeudi 11 juin	La mission de contrôle des ESSMS aujourd'hui
jeudi 18 juin	Analyser les EPRD et rapports d'activité
vendredi 19 juin (après-midi)	La fusion des budgets dépendance et soins dans les EHPAD
mardi 23 juin	Mettre en place un contrat de retour à l'équilibre financier

jeudi 17 septembre	Le diagnostic financier des structures sociales ou médico-sociales
vendredi 18 septembre	La gestion et le contentieux des autorisations d'ESSMS
jeudi 24 septembre (après-midi)	La tarification de l'hébergement en EHPAD
vendredi 25 septembre	Établir le diagnostic économique d'un EHPAD
jeudi 01 octobre	La fusion des budgets dépendance et soins des EHPAD
jeudi 08 octobre	Préparer ou analyser le bilan financier d'un ESSMS
vendredi 09 octobre	Le diagnostic économique des services d'aide à domicile
mardi 13 octobre	La comptabilité des ESSMS : comprendre la M22 et ses variantes
jeudi 12 novembre	Construire et valider un programme pluriannuel d'investissement
mardi 17 novembre	La comptabilité des ESSMS : les opérations de fin d'exercice
jeudi 26 novembre	La mise en place de CPOM dans les établissements et services de l'ASE
vendredi 27 novembre	ESSMS "Handicap" : les outils de construction d'un CPOM
mardi 15 décembre	Mettre en place un contrat de retour à l'équilibre financier
jeudi 17 décembre	La mission de contrôle des ESSMS aujourd'hui

Frais d'inscription aux journées d'étude 2026 (non soumis à TVA)

Sessions d'une demi-journée : 395 €

Sessions d'une journée complète : 635 €

Modalités et conditions d'inscription

Définition de l'organisme-client : L'organisme-client est la personne morale qui inscrit un ou plusieurs membres de son personnel à une journée d'étude (web-séminaire). L'intervention éventuelle d'un tiers dans le paiement de la prestation n'emporte aucune modification des conditions d'inscription et ne délie en aucun cas l'organisme-client de son obligation de paiement complet des factures émises et de leurs éventuels intérêts de retard.

Demande d'inscription et lettre de confirmation : La demande d'inscription, valant commande ferme, est constituée par l'envoi de la présente fiche d'inscription signée par un représentant de l'organisme-client. L'Institut envoie alors un courriel de confirmation valant convention à l'adresse électronique mentionnée dans la demande d'inscription.

Caractère définitif de l'inscription : Toute inscription confirmée est définitive et donc facturable. Néanmoins, si un participant inscrit est indisponible, l'organisme-client peut le faire remplacer sans frais par un autre membre de son personnel, à condition d'en informer préalablement l'Institut.

Tenue des sessions : Les sessions se tiennent en distanciel sur une plate-forme de visioconférence. Les participants ont besoin de disposer d'une connexion internet à haut débit (fibre, adsl ou 4 G), d'un navigateur récemment mis à jour, et d'un terminal informatique supportant le "multimédia".

Convocation des participants : Les personnes inscrites reçoivent par courriel un lien de connexion à la visioconférence, ainsi qu'un lien leur permettant de tester leurs outils de connexion en amont de la session.

Facturation et paiement : La facture est établie sous forme dématérialisée. La facturation est effectuée à la confirmation d'inscription pour les organismes de droit privé ou "après service fait" pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique, étant précisé que la réalité du service fait résulte dans tous les cas de la tenue effective de la session ayant fait l'objet d'une demande d'inscription enregistrée. Les délais de paiement sont ceux fixés par la loi et les règlements français, ainsi que les frais et intérêts dus en cas de retard de paiement.

Attestations : Une attestation de présence est adressée par courriel, après la session, aux personnes qui se sont connectées sur la plate-forme de visioconférence et à la personne ayant procédé à leur inscription. En cas d'absence d'un participant inscrit, l'organisme-client reçoit une attestation de service fait.

Organisme-client et gestionnaire de l'inscriptionDénomination
et adresse postaleService et/ou nom du responsable
de la gestion de l'inscription

Adresse mail

Tél.

Session (merci de remplir un formulaire par session)

Code et/ou intitulé de la session	Date	Prix / participant

Participants à inscrire

Civilité, Prénom, Nom	Fonction	Adresse e-mail pour convocation

Montant de l'inscription = nombre de participants inscrits x prix par participant (€) = €Fait à Le Par (nom du signataire) Signature et cachet